

HONORAIRES DE L'AGENCE

PRIX (TTC) dont 20% de TVA

« VENTES » par tranches non cumulatives (Forfait, pourcentage)	
Montant de la transaction	HONORAIRES* APPLIQUEES
PRIX DE VENTE	A la charge du vendeur
De 0€ à 100 000€	(minimum 5000€) 7% TTC du prix de vente
De 100 000€ à 200 000€	6.5% TTC du prix de vente
200 000€ à 400 000€	6% TTC du prix de vente
Transactions supérieures à 400 000€	5% TTC du prix de vente

***HONORAIRES** : Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Ce barème s'applique pour les biens à usage d'habitation, des locaux commerciaux et des terrains.

« LOCATIONS HABITATIONS »		
LOCATAIRES :	<i>*Le montant des honoraires TTC est fixé au m² de la surface habitable du logement loué.</i>	
Surface habitable	HONORAIRES de visite constitution du dossier rédaction du bail	Honoraires d'état des lieux d'entrée
→ 30 m ²	8€ / m ²	3€ / m ²
→ 40 m ²	6€ / m ²	3€ / m ²
→ 60 m ²	5€ / m ²	3€ / m ²
→ 70 m ²	4€ / m ²	3€ / m ²
→ 120 m ²	3€ / m ²	3€ / m ²
PROPRIETAIRES : <i>*Le montant des honoraires TTC est fixé au m² de la surface habitable du logement loué.</i>		
Surface habitable	HONORAIRES de visite constitution du dossier rédaction du bail	Honoraires d'état des lieux d'entrée
→ 30 m ²	8€ / m ²	3€ / m ²
→ 40 m ²	6€ / m ²	3€ / m ²
→ 60 m ²	5€ / m ²	3€ / m ²
→ 70 m ²	4€ / m ²	3€ / m ²
→ 120 m ²	3€ / m ²	3€ / m ²

Locaux commerciaux : 15% du loyer annuel hors taxe

Location au régime de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989